

INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Société des Régates de Saint Pierre de Quiberon

4 Juin - 6 Juin 2022

Grade 4

[DP], Règle pour laquelle la pénalité est laissée à la discrétion du Jury. Cette indication appliquée à une règle pour une infraction à celle-ci, peut suivant l'avis du jury, ne pas entraîner de disqualification.

[NP] Une infraction à cette règle ne peut faire l'objet d'une réclamation par un bateau.

[SP] Règle pour laquelle une pénalité standard peut être appliquée par le Comité de Course, ou le Comité Technique (ou le Jury) sans instruction

1. REGLES

La régata sera régie par *les Règles de Course à la Voile* :

- 1.1. Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire
- 1.2. Les règlements fédéraux et ces présentes IC.
- 1.3. Les Règles de la Classe OPEN SKIFF :
<https://www.sailing.org/tools/documents/OSKCR20191122-%5b25811%5d.pdf>

Les règles de course pourront être modifiées. Les modifications apparaîtront entièrement dans les IC.

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet.

Sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATION AVEC LES CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information situé

- Sur les vitres du bureau SRSP à l'ENVSU ; Salle Pen Duick à l'entrée du pavillon restauration.
- Également communication via un compte WhatsApp de la SRSP. Néanmoins le groupe Whatsapp est un mode non officiel d'informations, et les manques ou erreurs d'informations données par ce groupe Whatsapp ne pourront pas être sujet à réclamation.
- Les coureurs et autres amis ou participants (Comité, Classe, Jury, bénévoles...) rejoindront le groupe WhatsApp lors de leur passage aux Inscriptions.

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1** [DP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.
- 4.2** [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1** Les signaux faits à terre seront envoyés au mât de l'ENVSN situé à côté du grand hangar.
- 5.2** Le signal d'avertissement ne sera pas fait moins de 45 min après l'affalée du pavillon Aperçu (AP).
Quand le pavillon Aperçu (AP) est mis à terre, les bateaux ont interdiction de quitter le parking. Ceci modifie RCV « Signaux de Course ».

6. PROGRAMME DES COURSES

- 6.1** Les courses sont prévues selon le programme en annexe C : PROGRAMME.
- 6.2** Compte tenu de durée courtes des courses, le nombre journalier de courses n'est pas défini
- 6.3** Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 6.4** Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera envoyé après 13h 30.

7. PAVILLON DE CLASSE

Le pavillon de classe est le pavillon Open Skiff.

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en Annexe A : ZONES DE COURSE

9. PARCOURS

- 9.1** L'annexe B « PARCOURS » indique les parcours, les marques, y compris leurs désignations, la configuration approximative des segments, l'ordre dans lequel les marques doivent être contournées ou passées, et le côté sur lequel chaque marque doit être laissée.
- 9.2** Les parcours choisis chaque jour seront définis par le Comité de Course en accord avec la Classe et l'Organisateur et annoncé aux coureurs à terre lors du briefing journalier.
Ce briefing se tiendra devant ou dans le hangar (voir plan)
- 9.3.** Au plus tard avec le signal d'avertissement, le bateau comité affichera le cap compas et la distance approximatifs vers la marque 1 et enverra la flamme numérique correspondant au parcours choisi.
- 9.4** Pour le Raid au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon « D », si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

10. MARQUES

Les marques (forme et couleur) sont données en Annexe B : Parcours

11. DEPART

- 11.1** Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26, avec le signal d'avertissement fait 5 minutes avant le signal de départ.
- 11.2** La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à laisser à tribord, et le côté parcours de la marque de départ.
- 11.3** Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Cela modifie RCV A4 et A5.
- 11.4** Si une partie quelconque de la coque d'un bateau, est du côté parcours de la ligne de départ pendant la minute précédent son signal de départ, et qu'il est identifié, le comité de course et/ou les jurys héleront son numéro aussitôt que possible afin d'inciter le bateau à réparer. (sauf 30.3 et 30.4). Le manquement à cette instruction ne pourra pas être un motif de demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).
- 11.5** Si un bateau viseur se met en place à bâbord de la marque de départ, il est interdit aux concurrents de passer entre la marque et le viseur dès que vous êtes en course. La pénalité sera de 360° à effectuer après le signal de départ, et vous sera signifiée par le comité ou le jury sur l'eau.

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT

Non applicable.

13 L'ARRIVEE

La ligne d'arrivée sera déterminée par le mât du bateau comité arborant le pavillon bleu, et le côté parcours de la marque d'arrivée.

14. SYSTEME DE PENALITE

- 14.1** La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 14.2** L'annexe P s'applique.

15. TEMPS LIMITES ET TEMPS CIBLE

- 15.1** Le temps cible pour le premier finissant un parcours technique est de 25mn. Le manquement à respecter ce temps cible ne constituera pas un motif de de réclamation ou réparation. Ceci modifie RCV 62.1.
- 15.2** Lors des courses en parcours techniques le temps limite pour finir après l'arrivée du premier est de 10 minutes. Les bateaux ne finissant pas dans ce délai seront classés DNF sans instruction. Ceci modifie RCV 35, A4 et A5.
- 15.3** Lors des courses en raid, le temps limite pour finir est le suivant : 25% du temps de parcours du premier (qui a fini selon la définition), avec un minimum de 15 minutes. Lors des courses en raid, Les bateaux manquant à finir dans ce délai seront classés par le comité de course selon leur position sur l'eau.

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

L'arbitrage se fera sur l'eau.

- 16.1** Les décisions des arbitres/observateurs (désignés par le président du jury) sur l'eau et à terre sont SANS APPEL.

16.2 Si l'arbitre/l'observateur constate un incident et que le ou les concurrents ne réparent pas, il hèle le (ou les) concurrent(s) en donnant son numéro de voile avec un coup de sifflet et pointe dans sa direction une flamme de couleur rouge. La pénalité de un tour doit être effectuée le plus rapidement possible après l'incident selon la procédure suivante :

I : S'écarter tout d'abord des autres bateaux, puis effectuer un tour comprenant un virement de bord et un empannage ou,

II : Abandonner si l'incident a causé un dommage ou une blessure.

Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau sera disqualifié, et la pénalité ne pourra pas être retirée. (DNE).

- a. Une liste des bateaux qui ont été pénalisés sur l'eau pour avoir enfreint une des règles de course à la voile ou une de celles décrites dans ces IC sera affichée au tableau officiel et le site Whatsapp (en accord avec paragraphe 3)
- b. Les infractions aux instructions suivantes :
 - Règles de sécurité
 - Bateaux accompagnateurs
 - Règles 42Ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un concurrent. Ceci modifie la règle 60.1(a).
- c. Pour le parcours comportant une zone de free style , parcours choisi et décrit lors du briefing journalier le fait de ne pas effectuer la figure de free style demandée, dans la zone définie , sera pénalisé de 8 places sans instruction.

16.3 Action du jury sur l'eau

Arbitrage semi-direct

- 16.3.1** L'annexe P de la RCV, pénalité immédiate sous la RCV 42, s'applique avec les changements suivants : RCV P2.3 ne s'applique pas, et RCV P2.2 s'applique à toute pénalité après une première.
- 16.3.2** L'action ou l'absence d'action du jury sur l'eau ne pourra donner motif à une demande de réparation (modification de la RCV 62.1 a) ou demande de réouverture (en modification de la RCV 66)
- 16.3.3** Si la moyenne du vent est clairement constatée à plus de 12 nœuds sur l'ensemble du parcours le Comité pourra en accord avec l'annexe P5 des RCV (emploi des pavillons "O" et "R") permettre de pomper, balancer ou saccader, excepté aux remontées au vent. Ceci modifie les RCV 42.2(a), 42.2 (b) et 42.2 (c).
- 16.3.4** Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2 et des RCV 28 et 31) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité inférieure à DSQ (DP)

16.3.5 Action du jury sur l'eau

- a) Si le jury est témoin d'un incident au cours duquel une règle du chapitre 2 des RCV, ou la règle 31 ou 44.2 des RCV est enfreinte, ou obtenu un avantage significatif grâce à son infraction malgré une pénalité effectuée, il peut indiquer ses observations par un coup de sifflet en montrant un pavillon rouge. Si le bateau considéré en infraction n'effectue pas de pénalité conformément à l'instruction de course 14.1 et à la RCV 44.2, le jury pourra pénaliser le bateau ayant enfreint une règle par un nouveau coup de sifflet et en pointant un pavillon rouge en direction de ce bateau. Dans ce cas l'instruction de course 14.1 (un tour) ne s'appliquera plus et le bateau désigné devra effectuer une pénalité de deux tours conformément à la RCV 44.2.
- b) Si la pénalité n'est pas effectuée, le concurrent désigné sera disqualifié sans instruction.
- c) l'action ou l'absence d'action du jury sur l'eau ne pourra pas donner motif à une demande de réparation (RCV 62.1 (a), demande de réouverture (RCV66) ou appel (RCV70)
- d) les bateaux jurys, Comités de Course peuvent se positionner en tout point de la zone de course. Leur position ne peut donner lieu à une demande de réparation Ceci modifie la RCV 61.1.
- e) Pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau, le chapitre 5 des RCV s'applique : les bateaux, le comité de course, le comité technique et le jury peuvent réclamer ou demander réparation.

- f) Une réclamation du jury selon la RCV60.3 (a) (1) pourra être déposée contre un bateau impliqué dans un incident ayant fait l'objet d'une action du jury sur l'eau, si le jury estime que cet incident peut avoir causé une blessure ou un dommage sérieux.

16.4 Procédures de jugements sur l'eau

Ces articles s'appliquent exclusivement aux infractions du chapitre 2, sauf s'il y a eu un dommage sérieux ou blessure, à la RCV 31 et 44.2.

- 16.4.1** Un bateau, un comité de course, un comité technique ou un jury peut réclamer ou demander réparation sur l'eau. Après avoir respecté la RCV 61, ils auront 5 minutes après l'arrivée du dernier de la course précédente pour signifier leur intention à un jury (modification RCV 61.3).

- 16.4.2** Si les deux parties sont d'accord, une instruction menée par au moins un jury aura lieu à l'endroit le plus pratique (sur un bateau, à quai, sur la plage...).

17 CLASSEMENT

17.1 Trois courses doivent être validées pour valider la compétition

17.2 Quand 4 courses, ou moins, ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans les courses.

17.3 Quand de 5 à 7 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses moins son plus mauvais score.

17.4 Quand 8 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses moins ses 2 plus mauvais score.

18 REGLES DE SECURITE [NP] [SP]

18.1 Un bateau qui abandonne doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.

18.2 [DP] RCV 40.1 s'applique, le port du gilet de sauvetage est obligatoire depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.

18.3 Un bout de remorquage est obligatoire, celui-ci doit être à poste, attaché à la poignée avant du bateau

18.4 A chaque sortie sur l'eau, et retour à terre, un émargement sera mis en place sur site ENVSN devant le hangar principal.

18.5 L'émargement sortie sur l'eau, sera ouvert une heure trente (1H30 avant le premier signal d'avertissement du jour. L'heure limite pour émarger au départ est l'heure du 1er signal de départ de la première course.

18.6 L'heure limite pour émarger au retour est : une heure après l'arrivée du dernier de la dernière course du jour.

18.7 Après l'utilisation des pavillons « AP/H ou N/H » par le CC, l'émargement retour sur l'eau, sera à disposition dès le premier retour à terre.

18.8 Pénalités pour infraction à IC 19.2.

Le concurrent recevra une pénalité de 10% calculée sur le nombre de bateaux inscrits dans la plus grande flotte /course sans instruction (Cela modifie la RCV 63.1).

- À la première course de la journée pour défaut d'émargement au départ
- À la dernière course de la journée pour défaut d'émargement au retour.
- Sur toutes les courses de la journée en cas de non émargement départ et retour, mais pas plus que DNF.

19 REMPLACEMENT D'EQUIPEMENT OU D'EQUIPIER [DP] [NP]

19.1 Le remplacement d'équipement ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite du Comité de Course. Il n'y a pas de Comité Technique (C.T).

19.2 Les demandes doivent être faites par écrit.

20 CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT [DP] [NP]

20.1 Les voiles O'pen 4.5 m² seront les voiles de référence pour les 2 groupes U17 et U13.

20.2 Les concurrents U13 peuvent utiliser une voile O'pen 3,8 m² selon leur choix initial, dans ce cas, l'ensemble des courses doivent être courues avec cette voile.

20.3 Il n'y a pas de Jauge officielle, mais un bateau et son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course.

21 BATEAUX OFFICIELS

21.1 Des bateaux pointeurs peuvent être stationnés à proximité de chaque marque. L'absence du bateau pointeur ou de son identification ne peut donner lieu à demande de réparation. Ceci modifie la RCV 62.1(a).

21.2 Les bateaux officiels sont identifiés lorsqu'ils sont en situation :

Comité de course : Pavillon « FFV Arbitre »

Bateaux Jury : Pavillon Jury

Bateaux de sécurité : Pavillon vert

22 BATEAUX ACCOMPAGNEURS [DP]

22.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

22.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

22.3 La RCV 37 s'appliquera

23 [NP] [DP] EVACUATION DES DETRITUS

23.1 Les détritrus peuvent être placés à bord des bateaux d'assistance ou officiels. Dans le cadre de la politique de bannissement des déchets en plastique préconisée par la FFVoile, tout objet en plastique tel que bouteilles, sacs, emballages de nourriture, etc. devra être solidaire du bateau ou y être attaché.

23.2 En cas de non-respect de cette règle « zéro déchet en mer » par un concurrent ou un accompagnateur, une pénalité financière au bénéfice de la Société Nationale de Sauvetage en Mer de Quiberon pourra être appliquée par l'Autorité Organisatrice et pourra faire l'objet d'une réclamation pour infraction à RCV 47.

24 PLACES A TERRE [DP]

Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée lorsqu'ils sont sur le parking ou dans le hangar de l'ENVSN.

25.LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Non applicable

26. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

Non applicable

28. PRIX

La remise des résultats se fera sur le site (podium) de l'ENVSN. Des prix seront fournis et distribués par la SRSP et la Classe Open 'Skiff en présence des participants et des organisateurs

En outre :

Le club SRSP fournit les trophées pour les podiums.

Coupes où médailles.

1^{er}/ 2^{ème} et 3^{ème} pour U13

1^{er}/ 2^{ème} et 3^{ème} pour U17

1^{er} pour Open

1^{ère} Fille U13

1^{ère} Fille U17

29 DECHARGE DE RESPONSABILITE

- 29.1** Les concurrents participent à la régates à leurs propres risques et sous leur seule responsabilité ainsi que cela est précisé dans RCV 4 « Décision de courir ».
L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité pour perte, dommage matériel, blessure ou tout autre désagrément qui pourrait survenir aux personnes ou aux biens, tant à terre que sur l'eau, en tant que conséquence à la participation aux régates réglementées par ces Instructions de Course.

SRSP Organization (Contact) : Jean Serge Abramowitz (Directeur Sportif SRSP) 06 65 32 70 18

Or : Jérôme Ledoyen (Président de la SRSP)

Francine Abramowitz (SRSP - Commissaire aux Résultats)

Marie Christine Blanquefort (SRSP - Commissaire aux arrivées)

ENVSN Organization (Contact): Pierre Mourot (Correspondant ENVSN)

Président du comité de course : Patrick LONGUET

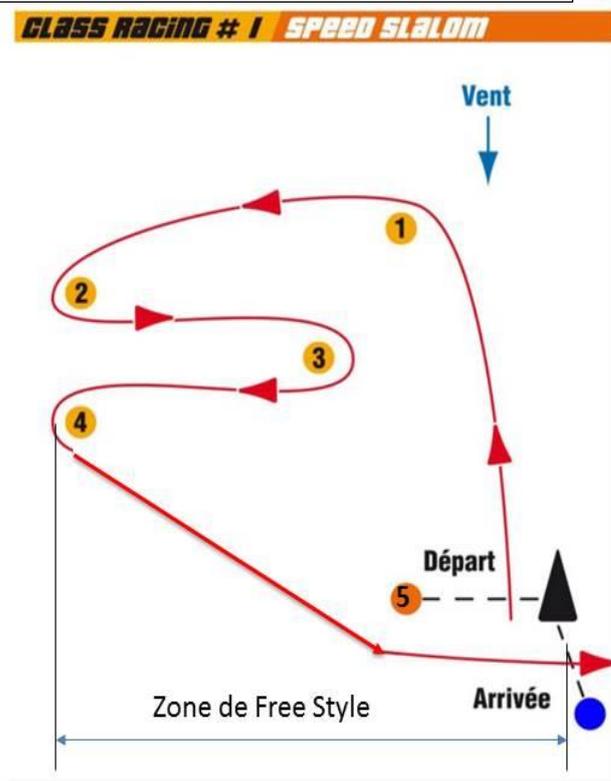
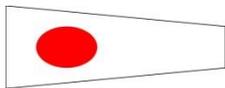
Président du jury : Alain CHENEBAULT

ANNEXE B : PARCOURS

Parcours 1

Départ - 1 à bâbord - 2 à bâbord - 3 à tribord - 4 à bâbord -
5 à bâbord - Arrivée
(Entre la marque 4 et l'arrivée la figure de free style définie lors du briefing devra être exécutée)

Pour indiquer que le parcours à effectuer est le parcours 1, le comité enverra la flamme numérique 1 sur le Bateau Comité

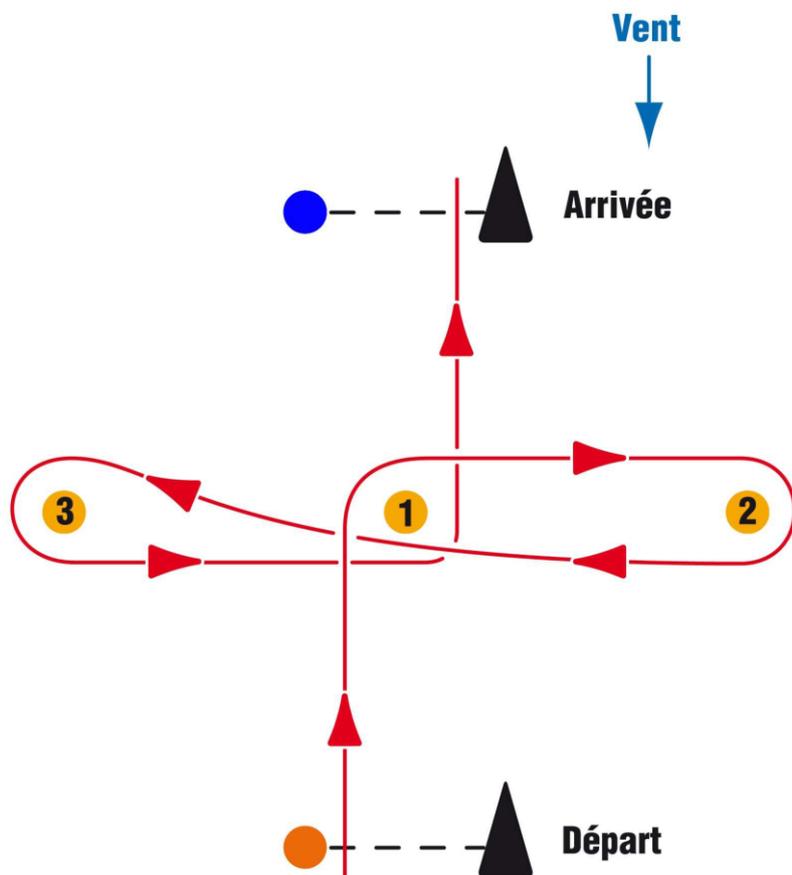


Départ	Arrivée	1	2	3	4	5
Orange	Jaune	Rouge	Noire	Noire	Noire	Orange

Parcours 2

CLASS RACING # 2 BUTTERFLY / SPEED 2

Pour indiquer que le parcours à effectuer est le parcours 2 il enverra la flamme numérique 2 sera envoyée sur le BateauComité



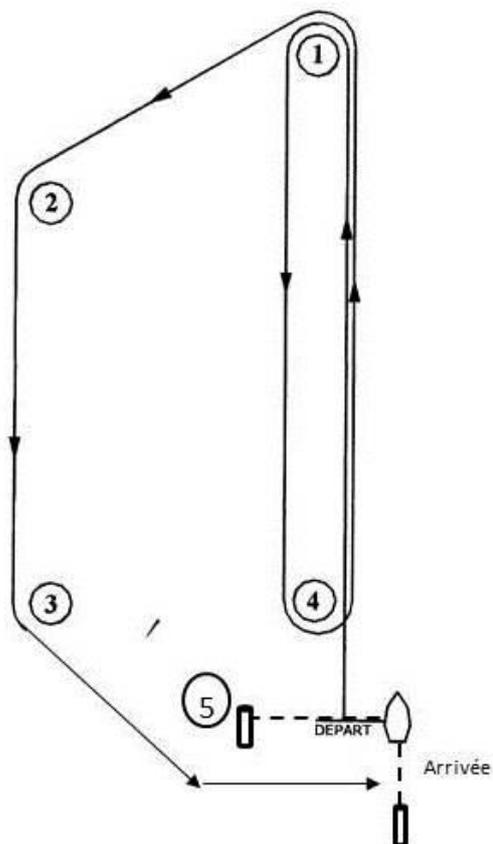
Départ - 1 à tribord- 2 à tribord- 3 à bâbord- 1 à bâbord- Arrivée

Départ	Arrivée	1	2	3
Orange	Jaune	Rouge	Noire	Noire

Parcours 3- Trapèze

Marques:

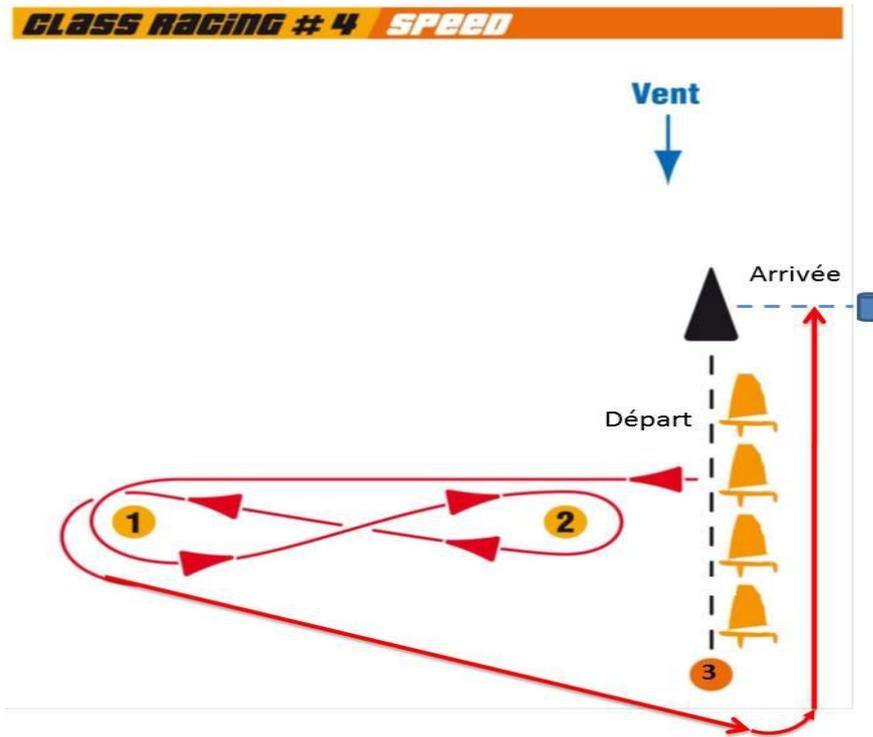
Départ /5	Arrivée	1	2	3	4
Orange	Jaune	Rouge	Noire	Noire	Noire



Départ-1à bâbord - 4 à bâbord - 1 à
 bâbord -2 à bâbord -
 3 à bâbord -5 à bâbord - Arrivée

Pour indiquer que le parcours à effectuer est le parcours 3 le comité de course enverra la flamme numérique 3





Départ - 1 à bâbord-2 à tribord - 1 à
bâbord -
3 à bâbord - Arrivée

Marques

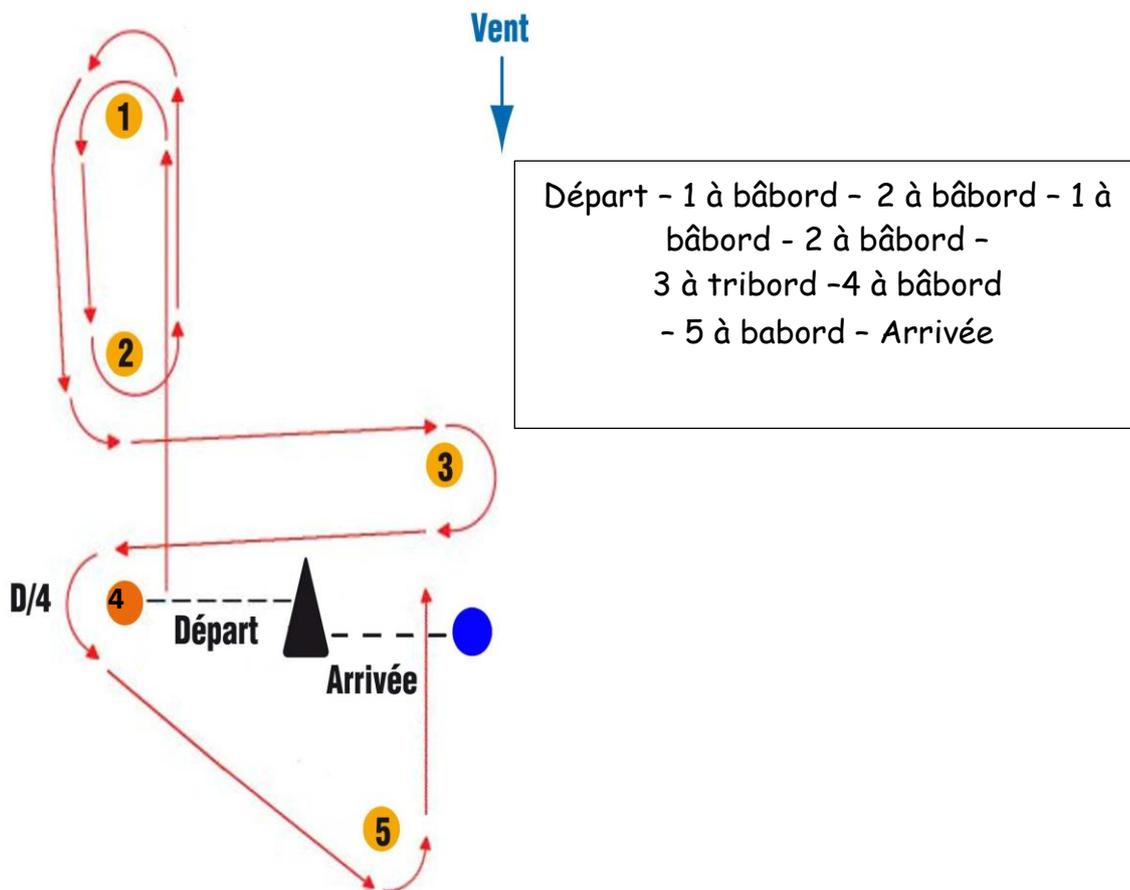
Départ / 3	Arrivée	1	2
Orange	Jaune	Rouge	Noire

Pour indiquer que le parcours à
enverra la flamme numérique 4 sur



effectuer est le parcours 4 il
le Bateau Comité

CLASS RACING # 5 VIKING RACE



Marques

Départ/4	Arrivée	1	2	3	5
Orange	Jaune	Rouge	Noire	Noire	Noire

Pour indiquer que le parcours à effectuer est le parcours 5 il enverra la flamme numérique 5 sur le



Bateau Comité

PARCOURS 6 : Parcours Côtier

Un parcours côtier pourra être mis en place

La décision et le parcours proposé seront présentés lors du briefing journalier.

Pour indiquer que le parcours à effectuer est le parcours 5 il enverra la flamme numérique 5 sur le Bateau Comité



ANNEXE C : PROGRAMME

DATES	HEURES	PROGRAMME
4/06/22	09.00 à 12.30 13.00 13.30	Confirmation et règlement des inscriptions – site ENVSN (bureau SRSP) Fin des inscriptions (Freg) Publication de la liste officielle des concurrents
4/06/22	13.30 15.00	Briefing concurrents Premier signal d'avertissement Courses à suivre
5/06/22	09.00 10.30 19.00	Briefing concurrents Premier signal d'avertissement Courses à suivre Repas festif des Concurrents
6/06/22	09.00 10.30	Briefing concurrents Premier signal d'avertissement Courses à suivre
6/06/22	Dès que possible	Podium à l'ENVSN

ANNEXE D: MAREE

Date	Heure	Hauteur	Coeff.
	02h36	1,57m	
<u>Sam.</u>	08h12	4,28m	58
<u>04</u>	14h44	1,78m	
	20h21	4,34m	55
	03h17	1,71m	
<u>Dim.</u>	08h55	4,09m	51
<u>05</u>	15h29	1,92m	
	21h08	4,18m	48
	04h04	1,84m	
<u>Lun.</u>	09h51	3,93m	45
<u>06</u>	16h21	2,03m	
	22h09	4,05m	43

ANNEXE E PLAN DU SITE ENVSN

